



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 101823

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par le conseil national de l'Ordre des sages-femmes dans son livre blanc intitulé « Innover pour la santé publique avec les sages-femmes ». Les instances de la profession de sage-femme apportent leur soutien à la mise en place d'une consultation pour tous les jeunes dès l'âge de 16 ans. Le conseil national de l'Ordre des sages-femmes indique que lors de ces consultations, les sages-femmes pourraient intervenir dans des actions d'éducation et de prévention auprès des jeunes pour leur faciliter l'accès aux informations sur la santé génésique, la santé sexuelle et affective et la contraception ainsi qu'à la prévention des infections sexuellement transmissibles. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101823

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 13

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)